

2025

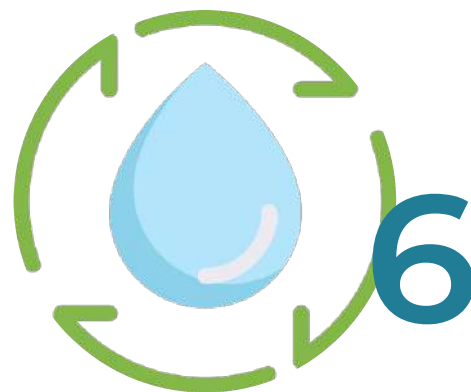
Le Mag'

L'EAU POTABLE
Notre dossier à la une

Toutes nos actions



Sommaire



L'édito du président..... 4

À LA UNE

Qualité de l'eau potable dans les Alpilles 6

Eau en bouteille, eau du robinet : le comparatif..... 11

Le coût de l'eau potable sur le territoire..... 13

NOS ACTIONS

Déchets 19

Eau et assainissement 27

Économie 29

Énergie 36

Mobilités 38

Tourisme 42

Retour sur les vœux du président..... 44



11



13

19



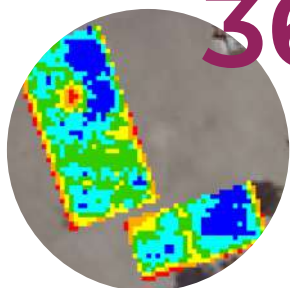
29



27



36



38



42



NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 16 h 30

bienvenue@ccvba.fr

<https://www.vallee-des-baux-alpilles.fr>

Accueil : 04 90 54 54 20

Service Info Déchet : 04 84 510 620

En dehors des horaires d'ouvertures,
numéro d'urgence technique Service Eau
et Assainissement : 06 75 38 40 60

Publication semestrielle gratuite éditée
par la CCVBA – Avril 2025

Directeurs de la publication : Hervé
CHÉRUBINI, Gérard GARNIER

Rédactrice en chef : Karine BRIAND

Rédaction : service communication -
Cécile PIETRI

Illustrations : ©CCVBA, ©Freepik

Impression : Coloralpillles

Dépôt légal : à parution, avril 2025



L'édito du président



Hervé CHÉRUBINI

Depuis 2012, nous avons engagé un véritable virage intégrant systématiquement dans nos politiques publiques ce qu'on a d'abord appelé « développement durable » et aujourd'hui la « transition écologique », reflété dans notre projet de territoire, et qui a pour objectif de faire des « Alpilles un territoire résilient », poursuivant 4 ambitions : contribuer à la neutralité carbone, renforcer la durabilité, conforter notre attractivité en s'appuyant sur les richesses du territoire et cultiver notre art de vivre sur un territoire à taille humaine.

Un choix politique fort et audacieux unanimement porté par les élus. Je souhaite ici remercier tous les conseillers communautaires et particulièrement saluer le travail des commissions et conseils sous la houlette des 11 vice-présidents : Gérard GARNIER, délégué à la communication et à la relation usagers ; Alice ROGGIERO aux ressources humaines ; Jean MANGION à l'environnement et aux mobilités ; Jean-Christophe CARRE aux finances ; Pascale LICARI à la transition écologique et l'énergie ; Lionel ESCOFFIER à l'eau, l'assainissement, à la Gestion des eaux pluviales urbaines, l'hydraulique et la GEMAPI ; Laurent GESLIN à la commande publique ; Anne PONIATOWSKI aux déchets ; Yves FAVERJON à l'économie et au tourisme ; Aline PELISSIER à l'agriculture et alimentation ; Marie-Pierre CALLET au foncier et au numérique.

Notre action est aujourd'hui unanimement reconnue - Label Territoire Durable, deux dossiers reconnus par France expérimentation pour la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) qui elle-même a permis à la Communauté de communes d'obtenir le « Prix d'excellence de la transition écologique » décerné par la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur fin 2024.

Nous allons à partir de 2025 passer à la vitesse supérieure en matière de politique d'adaptation au changement climatique de « A à Z », du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. Mais également, en intégrant le risque dans nos politiques publiques (climat, cybersécurité, financier, humain...) ou en les évaluant.

Vous pourrez découvrir dans ce Mag' 2025 tous les projets sur lesquels les services ont travaillé avec énergie durant l'année 2024 et ceux en cours pour 2025 : déchets, eau et assainissement, économie, énergie, mobilités et tourisme... Des projets que je

*En s'appuyant
sur les
richesses du
territoire et
cultiver notre
art de vivre sur
un territoire à
taille humaine*

détaille plus précisément en fin de ce Mag'.

Dans ce numéro, nous plongeons aussi au cœur d'un sujet essentiel : l'eau potable. Quelle est la qualité de l'eau du robinet des Alpilles ? Faut-il vraiment préférer l'eau en bouteille ? Quel est le vrai coût de cette ressource vitale, souvent perçue comme acquise ?

À travers ce dossier, nous mettons également en lumière l'incroyable travail de notre service des eaux : des infrastructures aux chantiers sur les canalisations, en passant par la vigilance constante pour garantir une eau saine et accessible à tous.

Cette exploration permet de mieux appréhender les mécanismes d'un service public fondamental et les principes qui guident la mise en place de la tarification.

2025 sera aussi l'année des 30 ans de la Communauté de communes, le 29 décembre ! Depuis 15 ans, le rythme s'est nettement intensifié. Notre intercommunalité s'est enrichie de nombreuses nouvelles compétences et 160 agents travaillent au quotidien pour maintenir un service public de proximité et de qualité. À l'origine composée des cinq communes d'Aureille, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès et Paradou, elles ont été rejointes en 2001 par Eygalières, Les Baux de Provence, Mas Blanc des Alpilles, Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Etienne du Grès.

Depuis, avec mes collègues-maires et tous les conseillers communautaires nous unissons nos efforts pour gérer au mieux un territoire dont nous sommes fiers, et que nous avons à cœur de préserver durablement.

Je vous invite à le découvrir plus en détail au fil des pages de ce nouveau Mag'.

Bonne lecture à tous !

*Un territoire
dont nous
sommes fiers
et que nous
souhaitons
préserver à
tout prix*



Conseil communautaire, le 11 février 2022 à Mouriès



À LA UNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEE DES BAUX - ALPILLES

À LA UNE



Qualité de l'Eau Potable dans les Alpilles

Défis et gestion des infrastructures pour un service public fiable



L'eau potable est un besoin fondamental pour la vie humaine et la santé publique. Cependant, garantir une eau de qualité exige des efforts importants, en matière de contrôle, de gestion des infrastructures et d'entretien des réseaux de distribution. Dans un contexte où la pollution, le vieillissement des infrastructures et la croissance démographique augmentent les pressions sur les ressources en eau, les défis sont nombreux.

Même si 80% des Français ont déjà confiance en l'eau du robinet (Source : CIO Centre d'information de l'eau), la Communauté de commune Vallée des Baux-Alpilles s'efforce de conserver cette confiance. Le service des eaux connaît les enjeux de la qualité de l'eau potable et déploie quotidiennement ses efforts pour assurer un service continu et sécurisé.



Avenue des Molassis à Eygalières



Rond Point Pont Bache à

La qualité de l'eau potable : Définition et importance

Qu'est-ce que la qualité de l'eau potable ?

La qualité de l'eau potable repose sur des critères stricts définis par des normes sanitaires nationales et européennes. Elle doit être exempte de tout élément pathogène ou chimique dangereux pour la santé humaine, comme les bactéries, les virus, ou encore des métaux lourds. Les paramètres microbiologiques, chimiques, physico-chimiques, radiologiques et organoleptiques (goût, odeur, couleur) sont régulièrement contrôlés pour garantir que l'eau distribuée répond à ces critères. Les analyses sont réalisées sur l'ensemble des 16 forages et des 2 sources et à différents points, tout au long et en bout de réseau.

Facteurs influençant la qualité de l'eau

La qualité de l'eau est fortement influencée par la pollution des sources (nappes phréatiques, rivières ou lacs). Les déversements agricoles ou industriels peuvent affecter la qualité des ressources. Pour contrer ces menaces, les neuf stations de traitement jouent un rôle essentiel en éliminant les impuretés.

La gestion des infrastructures : Entretien et moderniser pour garantir un service fiable

Les infrastructures de traitement et de distribution de l'eau

Les infrastructures qui assurent la distribution de l'eau potable sont complexes et impliquent de multiples étapes. Les stations de traitement purifient l'eau, tandis que des réseaux de canalisations permettent de l'acheminer aux consommateurs. Ces systèmes doivent fonctionner en continu afin de répondre à la demande et garantir un débit suffisant pour préserver la potabilité de l'eau.

L'entretien et le renouvellement des infrastructures

Avec le temps, les infrastructures vieillissent. De nombreuses canalisations sont âgées de plusieurs décennies, entraînant des fuites et des pertes d'eau. Cela représente un gaspillage et augmente les coûts d'entretien et de production.



Saint-Rémy-de-Provence



Route des Baux à Maussane les Alpilles

Le renouvellement des infrastructures est donc un défi majeur pour toutes les collectivités, notamment du fait du montant des investissements concernés. Il s'agit de trouver des financements pour remplacer ou moderniser les réseaux existants, tout en minimisant les interruptions de service. Plus de 20 millions d'euros ont été investis depuis 2017.

Dans cette logique de modernisation, les stations d'épuration de Maussane-les-Alpilles et Les Baux/Paradou vont fusionner afin d'augmenter leur efficacité et d'être davantage conformes au flux de population. Les travaux devraient débuter courant 2026, sous réserve des autorisations administratives de l'Etat.

Les neuf stations d'épuration du territoire jouent un rôle central dans le traitement des eaux usées avant de les rejeter dans la nature ou de les réutiliser. Elles constituent une première barrière contre la pollution des ressources en eau.

Pour répondre aux exigences croissantes de la population et aux normes environnementales, la Communauté de communes investit aussi dans la rénovation ou la construction de nouvelles stations d'épuration. Ces projets utilisent souvent des technologies de pointe pour améliorer l'efficacité des traitements tout en réduisant leur empreinte écologique. Ces innovations

permettent, par exemple, de diminuer la consommation d'énergie ou de mieux recycler les eaux usées.

Le contrôle de la qualité de l'eau : Surveillance continue pour garantir la sécurité

Les organismes responsables du contrôle de l'eau

Différents organismes assurent la surveillance de la qualité de l'eau potable. En France, **l'Agence Régionale de Santé (ARS)** contrôle l'eau prélevée et distribuée par les collectivités, tandis que la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** supervise le réseau d'assainissement. Par ailleurs, des directives européennes établissent les normes minimales à respecter.

Le Service des eaux de la Communauté de communes a la responsabilité d'assurer que les tests sont effectués régulièrement et que les résultats sont conformes. Ceux-ci sont effectués chaque mois sur toutes les communes et deux fois par mois sur les communes de plus de 10 000 habitants (Saint-Rémy-de-Provence).



Route des Baux à Maussane les Alpilles

Méthodes de surveillance et tests de qualité

Les analyses de la qualité de l'eau incluent des tests microbiologiques pour détecter les pathogènes, et des analyses chimiques pour repérer les éventuels polluants tels que le plomb ou les nitrates. Des dispositifs de surveillance en temps réel, utilisant les nouvelles technologies, permettent aussi de détecter plus rapidement toute anomalie.

Gestion des crises sanitaires

Les incidents, bien que très rares, tels que les ruptures de canalisation exigent une réponse rapide et coordonnée. La collectivité met en place un plan de gestion de crise pour réagir rapidement en cas de doute. En 2023, des analyses plus poussées sur le réseau potable de l'école d'Eygalières avaient permis d'écarter toute suspicion de substances nocives dans l'eau.

La qualité de l'eau potable est un enjeu crucial pour la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. Grâce à une gestion rigoureuse des infrastructures et à un contrôle continu de la qualité, elle garantit que l'eau que nous consommons est sans danger. ■

Seul 1 français sur 5
sait que l'eau du robinet est
100 fois moins chère
que l'eau en bouteille

(Source : Centre d'information sur l'eau)

LE PRIX DE L'EAU EN QUELQUES CHIFFRES*

0.003 €/L

prix de l'eau du robinet en moyenne

CONTRE

0.20 et 1.50 €/L

prix de l'eau en bouteille

*Tous les calculs ont été effectués sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³/an.



Au robinet ou en bouteille : la comparaison

Quel coût pour quelle qualité ?

Le coût de l'eau potable est un sujet central, que ce soit pour les ménages, les collectivités ou toutes les activités commerciales et agricoles. Avoir de l'eau au robinet est un geste si courant qu'on en oublie parfois sa valeur et les enjeux liés à son accès mais il nécessite des infrastructures coûteuses, un entretien constant, et une gestion efficace. L'essor de l'eau en bouteille offre une alternative à l'eau du robinet, mais à un prix souvent beaucoup plus élevé.

Le coût du service de l'eau potable :

Un défi économique

Les composantes du coût de l'eau potable

Le prix de l'eau potable ne se limite pas au coût de l'eau elle-même. Il inclut plusieurs composantes, comme l'exploitation des stations de traitement, la distribution via un réseau de canalisations, l'entretien des infrastructures, les coûts d'électricité et les

différents contrôles. En outre, l'Etat (avec la TVA) et l'Agence de l'Eau imposent des taxes. Les collectivités financent en partie les travaux de renouvellement et d'entretien via des redevances. Chaque foyer contribue ainsi non seulement au coût du traitement de l'eau, mais également au maintien de l'ensemble du réseau et à la protection de la ressource en eau.

Les variations de prix

Le prix de l'eau varie considérablement selon les territoires (voir *tableau comparatif*) et les

services de distribution. Dans les systèmes gérés par des entreprises privées, les tarifs peuvent inclure une marge bénéficiaire, ce qui influe directement sur la facture des usagers.

Transparence et répartition des coûts

L'un des enjeux majeurs pour les consommateurs est de comprendre les facteurs qui composent leur facture d'eau. La transparence sur les coûts permet de justifier les augmentations et de sensibiliser sur l'importance des investissements nécessaires pour garantir un service de qualité.

Comparaison entre l'eau potable du robinet et l'eau en bouteille

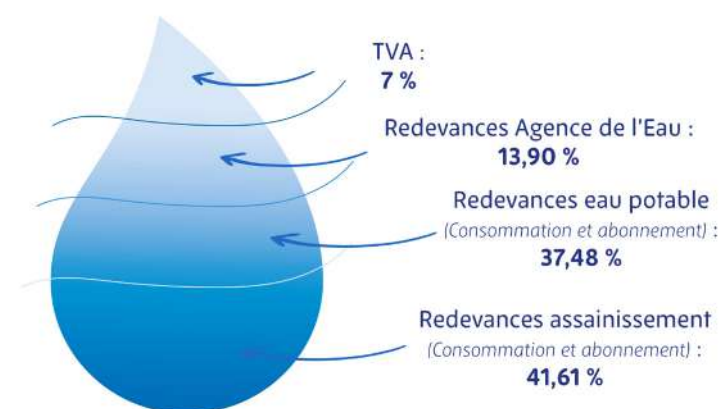
Différence de prix entre l'eau du robinet et l'eau en bouteille

L'eau du robinet est, de loin, la solution la plus économique. En France, l'eau du robinet coûte en moyenne 0,003 euros le litre alors que l'eau en bouteille peut coûter entre 0,20 et 1,50 euros le litre. Cette différence de prix s'explique par les coûts de production, embouteillage, transport, marketing et la marge des entreprises associés à l'eau en bouteille. Pourtant, beaucoup de consommateurs continuent de privilégier l'eau en bouteille, souvent pour des raisons de commodité ou par crainte concernant la qualité de l'eau du robinet.

Impacts environnementaux

Au-delà du coût économique, l'impact environnemental de l'eau en bouteille est un facteur important à considérer. La production de bouteilles en plastique,

DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT Année 2025



leur transport, et leur gestion en tant que déchets ont une empreinte écologique significative. Chaque année, des milliards de bouteilles en plastique finissent dans les décharges, ou pire, polluent les océans. L'eau du robinet, en revanche, est distribuée via un réseau existant et ne génère pas de déchets.

Qualité perçue et qualité réelle

L'un des principaux arguments avancés en faveur de l'eau en bouteille est la qualité perçue, souvent jugée supérieure à celle de l'eau du robinet. Cependant, en France, l'eau du robinet est soumise à des contrôles stricts, souvent plus fréquents que ceux appliqués à l'eau en bouteille. De plus, les risques de contamination liés à l'eau en bouteille (notamment à cause du plastique) ne sont pas négligeables.

Le coût de l'eau potable est un sujet complexe, influencé par de nombreux facteurs allant de la gestion des infrastructures au mode de distribution.

Bien que l'eau du robinet soit beaucoup plus économique et écologique que l'eau en bouteille, la perception des consommateurs reste biaisée. La Communauté de communes ne peut qu'encourager la consommation de l'eau du robinet en mettant l'accent sur son excellente qualité. ■



Le coût de l'eau potable



Les tarifs de l'eau et de l'assainissement

Depuis 2022, un système de tarifs progressifs a été instauré : plus la consommation est élevée, plus les prix augmentent. Adoptée par délibération lors du Conseil communautaire du 28 novembre 2024, l'évolution des prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, établit encore de nouveaux tarifs depuis janvier 2025 afin de garantir la soutenabilité financière de ces services publics, de responsabiliser les usagers par rapport à leur consommation et garantir la pérennité de ce bien commun. Les tarifs sont composés d'une partie fixe correspondant à l'abonnement et d'une partie variable proportionnelle aux volumes consommés.

QUELQUES CHIFFRES* POUR COMPARER

Prix moyen du m³ en France

4.34 € TTC

CONTRE

3.63 € TTC

pour la Communauté de Communes Vallée des Baux

**Tous les calculs ont été effectués sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³/an.*

Pour la partie fixe sur l'eau potable :

Pour les deux compteurs les plus courants, l'abonnement passe de 39€ à 42€ (DN* 15mm) et de 52€ à 56€ (DN 20 mm).

Pour la partie fixe sur l'assainissement collectif, l'abonnement passe de 45 à 48€. (*DN : Diamètre Nominal).

Pour la partie variable sur l'eau potable, des tarifs différenciés sont établis en fonction des volumes d'eau consommés avec un principe de quatre tranches de consommation :

- De 0,95€ HT/m³ en 2024 à **1,01€ HT/m³** en 2025, jusqu'à 150 m³ pour l'eau essentielle
- De 1,05€ HT/m³ en 2024 à **1,47€ HT/m³** en 2025, entre 151 et 180 m³ pour l'eau utile
- De 1,60€ HT/m³ en 2024 à **2,40€ HT/m³** en 2025, entre 181 m³ et 300 m³ pour l'eau de confort.
- **2,56€** HT/m³ au-delà de 301 m³

La partie variable pour l'assainissement collectif passe d'un tarif unique de **1,05€** HT/m³ à des tarifs différenciés avec quatre tranches de consommation :

- 1,11€ HT/ m³ jusqu'à 150 m³
- 1,47€ HT/ m³ entre 151 et 180 m³
- 1,58€ HT/ m³ entre 181 et 300 m³
- 1,68€ HT/ m³ au-delà de 301 m³

Globalement, le prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif, pour les usagers de la régie de l'eau et de l'assainissement, reste inférieur à celui constaté en moyenne au niveau national et départemental.

Pour rappel, une partie des abonnés ne dispose pas de l'eau et/ou de l'assainissement collectif, mais bénéficie d'un assainissement non collectif. ■

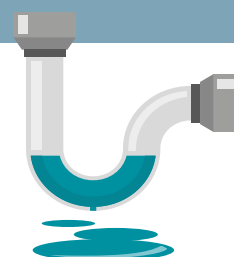
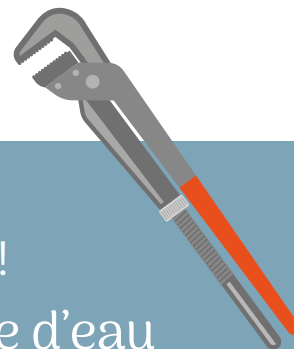
ATTENTION AUX FUITES !

Votre facture d'eau affiche une consommation trop élevée ?

Dans le cas d'une facture anormalement élevée, il est possible qu'une fuite d'eau soit en cause. En effet, les fuites d'eau sont de grandes sources de gaspillage et de surconsommation d'eau. Il est possible de vérifier la présence de fuite en notant les chiffres de son compteur d'eau avant de se coucher puis d'observer si ceux-ci ont augmenté le lendemain (en s'assurant de ne pas utiliser d'eau pendant la nuit).

Pour éviter la fuite, il faut observer les appareils susceptibles de présenter une fuite d'eau :

- Les robinets
- La chasse d'eau
- Le ballon d'eau chaude
- La douche et la baignoire
- La piscine
- Les espaces verts (et le goutte à goutte)



Selon l'Ademe,
à eux seuls,
l'hygiène corporelle, les
sanitaires, la lessive, la
vaisselle et l'entretien de
l'habitat représentent

93%
de l'eau utilisée.

L'alimentation
et la boisson
représentent donc
seulement

7%
de la consommation
en eau d'un ménage.



ATTENTION ! NE JETEZ RIEN DANS LES TOILETTES !

Pour éviter les bouchons au sein des installations de traitement et préserver l'environnement, ne jetez **ni lingettes, ni rouleaux de papier toilette** (même biodégradables), **ni protections hygiéniques, ni cotons-tiges** dans les WC. Ces déchets obstruent les canalisations et perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Une seule chose doit être jetée dans les toilettes : le papier toilette. Le rouleau en carton doit être jeté dans le bac jaune. Tous les autres déchets doivent être jetés dans le bac noir.

Merci pour votre geste éco-responsable !



TFA ET PFAS

QUELS IMPACTS ET QUELLE RÉGLEMENTATION EN FRANCE ?

Les PFAS (Substances Per- et Polyfluoroalkylées) sont une famille de polluants persistants utilisés dans de nombreux produits industriels et de consommation (textiles, emballages, mousses anti-incendie). Parmi eux, le TFA (acide trifluoroacétique) est un composé fluoré dérivé de certains gaz industriels et présent dans l'environnement. Ces substances sont préoccupantes en raison de leur persistance et de leurs effets potentiels sur la santé.

En France, la réglementation sur les PFAS dans l'eau potable évolue. À partir du 1er janvier 2026, une limite de 0,10 µg/L pour 20 PFAS prioritaires sera appliquée, conformément à une directive européenne. Concernant le TFA, il n'existe pas encore de norme officielle, mais une valeur sanitaire provisoire de 60 µg/L a été recommandée par les autorités de santé. (* µg = microgramme)

L'eau distribuée au robinet est parfaitement potable et respecte les normes strictes de qualité imposées en France.

Le 20 février 2025, l'Assemblée nationale a adopté une loi visant à protéger la population des risques liés aux substances per-et polyfluoroalkylées (PFAS). Le texte interdit, à partir de 2026, la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de trois catégories d'articles de grande consommation contenant des Pfas : les produits cosmétiques, le fart pour les sports d'hiver et les textiles d'habillement (chaussures comprises). Une autre disposition phare du texte est l'obligation de contrôle de la présence d'autres substances dans les eaux potables, notamment l'acide trifluoroacétique (TFA), la plus petite molécule de la famille des Pfas.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue régulièrement des analyses de l'eau, et toutes les données confirment que le service des Eaux de la Communauté de communes respecte scrupuleusement les critères de conformité sanitaire. Ces contrôles rigoureux incluent la recherche de résidus de pesticides, un enjeu commun dans les zones agricoles comme la nôtre.

Grâce à des efforts constants, des avancées significatives ont été réalisées au fil des années pour améliorer la qualité de l'eau, notamment en matière de traitement. Pour les personnes souhaitant consulter les résultats détaillés des analyses réalisées par l'ARS, ils sont disponibles en toute transparence sur notre site internet (vallee-des-baux-alpilles.fr), dans la rubrique « eau potable ».



INTERVIEW

Lionel ESCOFFIER

Vice-président délégué à l'eau
et l'assainissement



► On entend beaucoup parler de pollution de l'eau potable aux PFAS dans les médias. Que pouvez-vous dire pour rassurer les habitants ?

Nous sommes conscients des enjeux que représentent la qualité de notre eau potable. Nous travaillons depuis de nombreuses années sur le traitement de l'eau dans nos stations de pompage et de potabilisation. Les contrôles sont nombreux et conformes aux exigences de l'Agence Régionale de Santé. Nous investissons en permanence sur nos infrastructures pour garantir la qualité de cette eau. Ce sont des travaux de plusieurs millions réalisés chaque année. Ces sommes ont un impact très important sur nos finances. Il faut trouver le meilleur compromis pour nous tous sans pour autant rogner sur la qualité.

Le vote de la récente loi sur le PFAS permettra également, et c'est une bonne chose, de sanctionner financièrement les installations industrielles à l'origine de ces rejets dans l'environnement. Il faut que les pollueurs soient aussi les payeurs !

► Les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont évolué ces deux dernières années. Comment l'expliquez-vous ?

Nous avons constaté qu'il y avait sur le territoire de gros consommateurs d'eau potable. Il s'agit souvent de résidences

secondaires qui utilisent l'eau potable pour arroser abondamment leur jardin. Ces habitudes doivent changer. L'eau devient rare. Elle est précieuse. Il faut adapter nos jardins avec des plantes méditerranéennes moins consommatrices d'eau. Ces conseils valent pour nous tous. Nous devons changer notre rapport à l'eau potable et veiller à ne pas la gaspiller. Nous avons constaté que des efforts étaient possibles par rapport à nos consommations énergétiques, quand les prix de l'électricité ont augmenté. Il faut que nous ayons un réflexe identique avec l'eau !

Cette tarification variable selon les volumes d'eau consommés permet de responsabiliser les usagers par rapport à leur consommation mais aussi de financer nos investissements afin d'améliorer encore et toujours nos réseaux et nos infrastructures dans un souci là encore de réduire notre consommation d'eau. Ceci dit, nos tarifs restent encore très largement inférieurs à la moyenne nationale. ■



ÉLIMINER LE GOÛT DE CHLORE DANS L'EAU DU ROBINET

Astuces et solutions efficaces



Certaines personnes peuvent être sensibles au goût et à l'odeur du chlore. Il existe plusieurs méthodes pour y remédier :

- **LAISSER REPOSER L'EAU** : Remplissez une carafe ou une gourde d'eau et laissez-la reposer à température ambiante ou au réfrigérateur pendant quelques heures. Le chlore est un gaz qui s'évapore naturellement de l'eau lorsqu'il est exposé à l'air. Il est volatil, il s'évaporerait naturellement.
- **AJOUTER DU CITRON** : Une tranche de citron dans votre verre peut aider à masquer ce goût.
- **UTILISER DES PASTILLES DE CHARBON ACTIF** : Elles peuvent être ajoutées directement dans l'eau en carafe pour absorber le chlore.

Le goût de chlore est-il dangereux pour la santé ?

NON, le chlore est ajouté à l'eau potable pour tuer les bactéries, les virus et autres micro-organismes potentiellement nocifs. Les niveaux de chlore dans l'eau potable sont régulés pour être conformes à la consommation humaine. Les normes de qualité de l'eau fixent des limites strictes. Le goût de chlore dans l'eau est donc un signe que l'eau a été correctement désinfectée et est bonne à boire.

Le plan Vigipirate (déployé depuis février 2014) impose une surchloration de l'eau potable pour prévenir les contaminations, notamment en cas d'attaque terroriste. Les seuils de chlore sont fixés par les préfets et augmentent en cas d'alerte attentat.

UTILISATION D'UN Puits OU D'UN FORAGE : OBLIGATIONS ET CONTRÔLES

Il est strictement interdit de raccorder ces installations au réseau public d'eau.

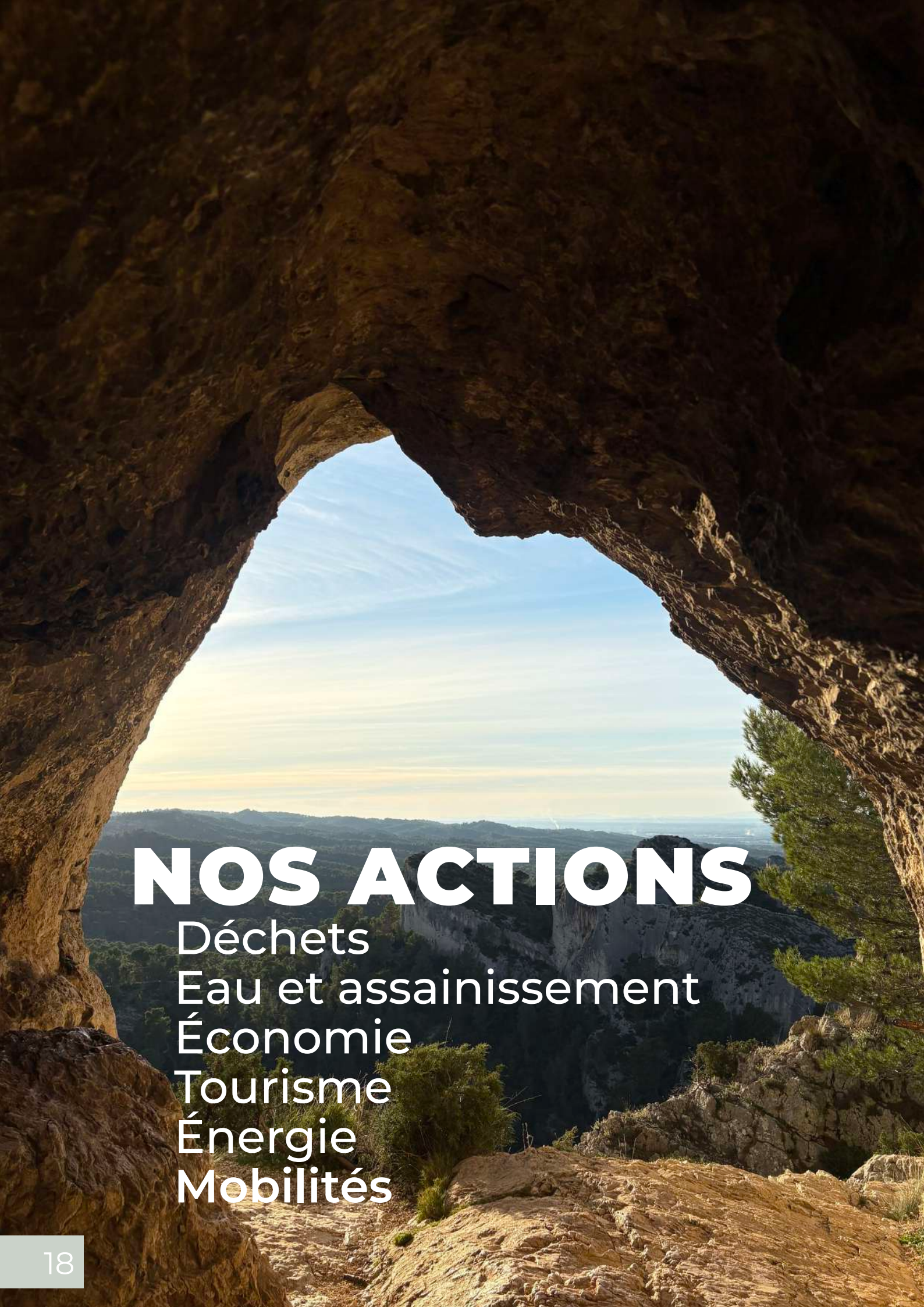
La Régie de l'Eau peut imposer des modifications si une installation privée menace la distribution. Le retour d'eau, causé par une dépression ou une surpression, peut contaminer l'eau potable. Ce risque est évité grâce aux dispositifs anti-retour et à la séparation des réseaux. En octobre 2024, des habitants d'un quartier de Piolenc (84) ont été intoxiqués par une eau polluée. L'eau a été contaminée à cause de l'installation d'un particulier ne répondant pas aux normes.

Tout puits ou forage destiné à la consommation humaine doit être déclaré en mairie.

Si votre installation privée utilise l'eau d'un puits, d'un forage ou un système de récupération des eaux de pluie, vous devez en informer la Régie de l'Eau.

Plus d'informations auprès du Service des Eaux : eau.assainissement@ccvba.fr / 04 90 54 54 20

Lorsque ces installations présentent un risque pour le réseau public ou ne respectent pas la réglementation, la Régie de l'Eau peut effectuer des contrôles périodiques.

A photograph of a natural rock archway looking out over a valley at sunset or sunrise. The arch is made of dark, textured rock. The sky outside is a mix of blue and orange, with some wispy clouds. The valley below is filled with green trees and rolling hills. The overall mood is serene and natural.

NOS ACTIONS

Déchets
Eau et assainissement
Économie
Tourisme
Énergie
Mobilités



DÉCHETS

Nouvelle gestion des déchets en 2025

Un tournant écologique et économique

Depuis le début de l'année 2025, la gestion des déchets a connu une évolution majeure avec l'ouverture d'un nouveau quai de transfert dans la zone de La Massane, à Saint-Rémy-de-Provence. Ce nouvel équipement permet d'accueillir le vidage de nos bennes de collecte des ordures ménagères (bac gris) et des emballages (bac jaune) ramassés sur nos dix communes. Cet équipement permet d'optimiser la logistique des déchets en utilisant des semi-remorques capables de transporter des volumes plus importants en un seul trajet, réduisant ainsi le nombre de rotations et l'empreinte carbone du transport jusqu'aux exutoires.

Parallèlement, la Communauté de communes a décidé de quitter le syndicat mixte Sud Rhône Environnement (SRE) afin de reprendre le contrôle du traitement de ses déchets. Ce choix, motivé par des considérations géographiques, écologiques et économiques, marque une volonté d'optimisation et d'indépendance. ►



Vers une réduction de l'enfouissement

Au profit de l'incinération pour les ordures ménagères

Ce changement de gestion a entraîné une transformation significative du traitement des déchets. Alors qu'auparavant la totalité des ordures ménagères était enfouie dans le Gard, cette part a été réduite à 30%, tandis que 70% sont désormais incinérées dans le Vaucluse.

L'objectif affiché est d'augmenter la part en valorisation matière pour les déchets à recycler (emballages, biodéchets, gravats, ferraille...), d'augmenter une majorité en incinération pour les déchets dits résiduels (ordures ménagères et encombrants en déchèteries).

L'incinération offre plusieurs avantages :

- **Une réduction** de leur volume de 90%
- **La production d'énergie** sous forme d'électricité et de chaleur notamment utilisée par l'usine
- **Une limitation de la pollution** des sols et des nappes phréatiques
- **L'évitement des émissions** de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

Notre intercommunalité participe à une étude stratégique de la gestion des déchets avec les collectivités du Vaucluse et du Pays d'Arles, via la création d'un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) de 10 collectivités pour l'accueil sur l'Unité de Valorisation énergétique (UVE) des ordures ménagères résiduelles.

Motivé par des considérations géographiques, écologiques et économiques, ce choix marque une volonté d'optimisation et d'indépendance.

Toutefois, ce procédé engendre également des rejets atmosphériques qui sont très contrôlés. Pour une gestion des déchets plus durable, il doit continuer à être obligatoirement complété par des efforts en matière de recyclage et de compostage.

Vers un nouveau centre de tri ?

La Communauté de communes est devenue actionnaire de la Société Publique Locale Tri Rhodanien et a lancé, en partenariat, un "marché global à performance visant à sélectionner une entreprise chargée de concevoir, réaliser et exploiter le centre de tri des emballages aux dernières normes et avancées technologiques, dans le Vaucluse. ■



Visite du nouveau quai de transfert par les élus, le 23 janvier 2025

Offrez une seconde vie à vos objets

dans nos points de réemploi



*Point de réemploi
à la déchèterie Sud Alpilles*

Vous vous interrogez sur le devenir de vos objets encore en bon état après un déménagement, un vide-maison ou un grand tri ? La bonne nouvelle, c'est que vous pouvez désormais les déposer dans les points de réemploi des déchèteries de Maussane/Paradou et Saint-Rémy-de-Provence et bientôt dans celle de Saint-Etienne du Grès. Cette initiative permet de prolonger leur durée de vie et de favoriser le partage et la solidarité.

Un espace dédié au réemploi et au partage

Ces espaces ont été pensés pour encourager la récupération et la transmission. Plutôt que de jeter, vous pouvez y déposer et/ou récupérer librement des objets propres et en bon état tels que :

- **Décoration** et luminaires,
- **Vaisselle** et mobilier,
- **Vélos** et jouets,
- **Livres** et articles de bricolage,
- **Appareils électriques** en état de fonctionnement.

Un geste écoresponsable

Pour limiter le gaspillage

En participant à cette démarche, vous contribuez à réduire la quantité de déchets jetés même si pour la plupart ils sont recyclés, et vous encouragez l'économie circulaire. Chaque objet récupéré ou donné est un pas de plus vers une consommation plus durable et responsable et fait des heureux. ■



Des colonnes enterrées

pour une gestion plus efficace des déchets en 2025

L'installation des emplacements de colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets dans le centre-ville et sur le Cours de Saint-Rémy-de-Provence est terminée. Les travaux sont en cours sur les 3 autres communes d'Eygalières, Maussane-les-Alpilles et le Paradou.

À Saint-Rémy-de-Provence, leur mise en service prévisionnelle est prévue avant l'été 2025 pour celles déjà en place.

Une campagne de communication aura lieu dans chacune des communes concernées pour annoncer leur démarrage avec tous les conseils d'usage.

Le déploiement a été réalisé en fonction des demandes et des besoins des communes.

Un dispositif plus pratique et plus propre

Ces nouvelles colonnes remplaceront les bacs collectifs noirs et jaunes notamment sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence ainsi que certaines bornes pour le verre et le papier. Elles sont installées dans les zones où la collecte en porte-à-porte n'est pas possible, notamment dans

le centre historique. Ce système permettra de libérer l'espace public en supprimant les conteneurs visibles dans la mesure des possibilités techniques, réduire les dépôts sauvages, multiplier les points de collecte notamment pour le tri des emballages et offrir un accès en continu, idéal pour les touristes.

Des emplacements choisis

Chaque point de collecte comprendra une colonne pour les ordures ménagères et une pour les emballages recyclables. Certains secteurs auront également une colonne pour le papier et une autre pour le verre (insonorisée).

L'emplacement des colonnes a été soigneusement étudié en tenant compte des réseaux souterrains, des arbres, de la circulation et de l'accès des camions de collecte.

Pour des raisons techniques, les points d'apport volontaires déjà installés pour la collecte du carton ont été maintenus ou déplacés selon les secteurs.

Avec cette modernisation, la gestion des déchets devient plus efficace, plus propre et plus adaptée aux besoins de chacun. ■



GESTION DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS



La redevance spéciale

Nouveau mécanisme de financement

La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur son territoire. Cependant, la gestion des déchets des professionnels n'est pas une obligation pour elle. Certains établissements ont déjà recours à des prestataires privés, tandis que d'autres bénéficient du service public.

de concertation en 2022 et des réunions publiques en 2023, la mise en place de cette redevance a été actée. En 2024, une grande partie des gros producteurs professionnels a été consultée. Le dispositif a été présenté afin de déterminer s'ils souhaitent continuer ou non avec le service public. Elle est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

Comment est calculée la redevance ?

Selon la réglementation, si la collectivité décide de collecter ces déchets, elle doit le faire en appliquant une redevance spéciale. Ce système, déjà mis en place par de nombreux territoires, permet de mieux maîtriser les coûts, d'améliorer le tri et de réduire les déchets. Après une période

L'objectif est d'encourager le tri et la réduction des déchets tout en répartissant les coûts de manière équitable. ►



Qui est concerné ?

Seules les entreprises générant plus de 1 100 litres de déchets par semaine, tous flux confondus, et collectés par le service public, sont soumises à cette redevance (environ 21 % des professionnels identifiés).

Quels sont les tarifs ?

- **Emballages ménagers** : 0,02 €/litre (soit 20 €/m³)
- **Cartons** : 0,02 €/litre (soit 20 €/m³)
- **Ordures ménagères** : 0,04 €/litre (soit 40 €/m³)

Le tarif varie selon le volume de déchets produits et la fréquence de collecte.

Redevance et taxe des ordures ménagères

Comment ça fonctionne ?

La redevance spéciale est ajustée en fonction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

- **Si la TEOM est inférieure**, la différence est facturée sous forme de redevance. L'objectif est de proposer une facturation adaptée au service réellement utilisé.
- **Si la TEOM est supérieure** ou égale au montant de la redevance, aucune facturation supplémentaire n'est appliquée à cette redevance (environ 21 % des professionnels identifiés).

Accompagnement des professionnels

Pour aider les entreprises à limiter leurs coûts, le service Info Déchet propose des conseils et solutions :

- **Réduction des déchets** à la source
- **Compostage des biodéchets** via des solutions privées ou directement au sein de leur établissement.
- **Amélioration du tri** des emballages et cartons

Avec ce nouveau dispositif, la Communauté de communes poursuit son engagement pour une gestion des déchets plus responsable et plus équitable. ■



En bref



Mieux trier sur les cimetières

Fleurs fanées, fleurs en plastique, pots en terre cuite, vases

En collaboration avec toutes les communes, un nouveau dispositif de tri des déchets a été mis en place dans les cimetières du territoire. Désormais, des espaces avec des conteneurs sont installés, permettant une gestion plus responsable des déchets issus de l'entretien des tombes et des espaces funéraires. Cette initiative vise à réduire l'impact environnemental et à encourager des pratiques plus durables dans ces lieux de recueillement.



Le broyage à domicile

En collaboration avec l'association Delta Sud Initiatives, le service coûte 45€ si vous gardez le broyat ou 70€ si vous souhaitez qu'il soit évacué.

Ce broyat peut ensuite être utilisé en paillage et en compost. Sachez que si vous rassemblez les végétaux avec vos voisins, cela vous permettra de mutualiser les coûts.

Pour contacter l'association : 06 68 12 96 44, lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h.

Sapin de Noël

Collecte et broyage

Chaque mois de janvier, les sapins de Noël sont collectés dans les dix communes du territoire. Ils sont ensuite transformés en broyat, distribué ensuite gratuitement dans les déchèteries, afin d'améliorer la structure de vos sols.

Du compost gratuit

Pour vos jardins

Deux fois par an, la Communauté de communes organise une distribution gratuite de compost issu des végétaux dans les trois déchèteries du territoire. Le compost distribué est produit à partir de déchets verts par l'entreprise Tarasconnaise Provence Compost. Le compost est un engrais organique très nutritif pour les plantes. Il est normé et utilisable en agriculture biologique.

En bref (suite)

Adoptez le compostage

Pour réduire vos déchets

Recycler ses biodéchets tout en produisant un engrais naturel pour son jardin, c'est possible grâce aux composteurs proposés par la Communauté de communes.

Trois solutions pour composter chez soi

Le composteur individuel : Si vous habitez en maison avec un jardin, vous pouvez opter pour un composteur en bois de 150 ou 400 litres. Mis à disposition contre une participation de 15 €, il est accompagné d'un bio-seau et d'un mélangeur pour faciliter son utilisation.

Le lombricomposteur pour les foyers sans extérieur : Ce système fonctionne en intérieur avec des vers de terre qui transforment les biodéchets en lombrithé (engrais liquide concentré) et en compost. Ces kits sont disponibles contre une participation de 20 €, avec une formation en visio pour bien démarrer.

Le composteur collectif : Au pied des immeubles, résidences, jardin partagé...

Comment en bénéficier ?

Pour récupérer un composteur individuel ou un lombricomposteur : Rendez-vous au siège de la Communauté de communes, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Paiement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Si vous souhaitez bénéficier d'un composteur collectif dans votre quartier ou votre résidence, renseignez-vous directement auprès du Service Info déchet de la Communauté de communes : 04 84 510 620 - info.dechet@ccvba.fr ou www.vallee-des-baux-alpilles.fr "mes démarches en ligne"



RAPPEL

Horaires des déchèteries

Depuis l'été 2024, les déchèteries et déchèteries mobiles ont adopté des horaires d'été et d'hiver.



Les horaires DE VOS DÉCHÈTERIES

Jours et horaires d'ouverture

Fermeture les dimanches et les jours fériés

Déchèterie Saint-Rémy-de-Provence	PÉRIODE ÉTÉ (15 juin au 15 septembre) 7h à 13h45	DU LUNDI AU SAMEDI
Déchèterie Sud-Alpilles (Maussane/Paradou)	PÉRIODE HIVER (16 septembre au 14 juin) 8h à 12h 14h à 16h30	MARDI, JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI
Déchèterie Saint-Etienne du Grès		Fermeture lundi et mercredi





EAU ET ASSAINISSEMENT

Réutilisation des eaux usées

Une solution innovante récompensée
pour préserver l'eau



La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a reçu le Prix d'Excellence de la Planification Écologique 2024 de la Région Sud, une distinction qui salue ses efforts pour adapter le territoire aux défis climatiques et environnementaux. Parmi les initiatives mises en œuvre, le projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) se distingue par son ambition et son impact positif sur la préservation des ressources en eau.

Recycler l'eau pour un usage durable

Depuis 2019, la Communauté de communes travaille à la mise en place de solutions permettant d'économiser et de réutiliser l'eau. Dans un contexte marqué par des sécheresses répétées et une raréfaction des ressources hydriques, cette démarche s'inscrit dans une

logique de transition écologique et de gestion responsable de l'eau.

Grâce à une étude menée par la Société du Canal de Provence (SCP), plusieurs usages potentiels de ces eaux traitées ont été identifiés :

- **Nettoyage** des voiries, des quais de déchèteries et des véhicules
- **Arrosage** des espaces verts
- **Curage** des réseaux d'assainissement
- **À plus long terme**, défense incendie et irrigation agricole

Cette démarche s'inscrit dans une logique de transition écologique et de gestion responsable de l'eau.

Une expérimentation en conditions réelles

Le projet prend aujourd'hui une dimension concrète avec le lancement d'une expérimentation sur trois ans. Depuis le printemps 2024, une partie des eaux usées traitées de la station d'épuration



Dans le cadre de l'expérimentation de la REUT, la Communauté de communes a officiellement inauguré une parcelle intriguée grâce à la réutilisation des eaux usées traitées. **le mercredi 10 juillet 2024 aux Baux-de-Provence.**



Dans le cadre de ce projet, la Communauté de communes a reçu le **Prix d'Excellence de la Planification écologique**. Prix décerné le 26 novembre 2024 à l'Hôtel de Région en présence (de droite à gauche) de Julien SAT, Lionel ESCOFFIER, Hervé CHERUBINI et Gérard BEREZIAT).

de Maussane-les-Alpilles est utilisée pour irriguer des amandiers et des oliviers sur quatre exploitations agricoles volontaires que nous remercions !

Afin de garantir un suivi rigoureux, plusieurs organismes spécialisés accompagnent ce projet :

- **La Chambre d'agriculture** des Bouches-du-Rhône
- **La Société** du Canal de Provence
- **Le Centre technique** de l'olivier

L'irrigation est réalisée par goutte-à-goutte sur une rangée d'arbres sur trois, ce qui représente un total de 60 arbres testés. L'objectif principal est de vérifier que l'utilisation des eaux usées traitées n'a pas d'impact négatif sur la qualité des récoltes, notamment sur la production d'huile d'olive et d'amandes.

Si les résultats s'avèrent concluants, le projet pourrait être élargi à l'ensemble des 250 hectares de cultures concernées, offrant ainsi une alternative durable pour préserver les nappes phréatiques, déjà fragilisées par des sécheresses successives. Cette expérimentation marque une étape clé vers une gestion plus durable et responsable des ressources en eau, et illustre la volonté de la collectivité d'innover face aux défis climatiques. ■



Le collectif des artisans volontaires de la boutique du savoir-faire des Alpilles, en juin 2024, à Fontvieille

ÉCONOMIE

À la rencontre des savoir-faire des Alpilles

Voyage au coeur de l'artisanat local

Les Alpilles abritent un très beau patrimoine artisanal, culturel et agricole. Sous l'accompagnement actif du service Économie de la Communauté de communes, ce savoir-faire local vise à être préservé et valorisé.

Un patrimoine vivant et authentique

Au cœur des Alpilles, artisans et producteurs perpétuent des traditions. Que ce soit à travers la culture de l'olive, la fabrication de santons, de fuseaux de lavandes ou la poterie traditionnelle, chaque geste raconte

Promouvoir les circuits courts

une histoire. Le service Économie s'attache à soutenir ces métiers en promouvant les circuits courts et en facilitant les rencontres entre producteurs et visiteurs (habitants et touristes).

Un tourisme au service des savoir-faire

Pour faire découvrir ces richesses au plus grand nombre, des initiatives touristiques originales ont été lancées, comme des circuits « découverte » autour des savoir-faire locaux, des visites guidées ou des dégustations dans les ateliers d'artisans grâce à une application qui fait office de « compagnon de voyage ». (Voir encadré)

L'objectif est de faire connaître ces artisans et de leur permettre d'accroître leur visibilité et leur chiffre d'affaires.

Zoom sur la boutique éphémère à Fontvieille

Une des initiatives de ce projet a été l'ouverture, en juin 2024, et pour toute la saison estivale, d'une boutique à Fontvieille. Un collectif de huit artisans volontaires s'est relayé, du mercredi au samedi, pour mettre à la vente leurs créations. Ils ont ainsi pu offrir une vitrine à leurs créations en dehors de leurs ateliers. Cette boutique éphémère a également permis de revitaliser le centre-ville de Fontvieille avec un local commercial (une ancienne boulangerie) inoccupé depuis 10 mois. ■



UN COMPAGNON DE VOYAGE

pour explorer les savoir-faire des Alpilles

Les entreprises des Alpilles vous ouvrent leurs portes pour découvrir leur savoir-faire. Que vous soyez intéressé par l'oléiculture, la viticulture, l'artisanat ou les cosmétiques naturels, partez à la rencontre de ces métiers qui font l'identité locale. Profitez de visites enrichissantes, de dégustations et de démonstrations pour explorer les richesses de la région.

Pour faciliter votre parcours, un nouvel outil numérique a été développé. Grâce à une plateforme intuitive intégrant l'intelligence artificielle, organisez votre itinéraire en quelques clics !

Comment ça marche ?

- **Scannez** le QR Code.
- **Sélectionnez** votre commune de destination et la durée de votre présence dans les Alpilles
- **Indiquez** si vous voyagez seul, en couple, en famille et votre rythme (détendu ou dynamique).
- **Choisissez** vos centres d'intérêt : métiers d'art, cosmétiques, caves et moulins, arômes et saveurs
- **Définissez** votre budget avec des options de visites gratuites ou payantes.

L'outil génère ensuite un itinéraire personnalisé, que vous pouvez ajuster selon vos envies. Une solution innovante pour découvrir les Alpilles autrement, au gré de vos préférences et à votre rythme.



Pour découvrir la liste de toutes les entreprises du collectif, rendez-vous sur **le site Alpilles en Provence**.

En 2024, toutes les actions ont été rendues possible grâce au soutien de la Région SUD et de l'Union Européenne avec le FEADER, via le programme LEADER du GAL du Pays d'Arles, porté par le PETR du Pays d'Arles.



DÉCOUVERTE

Des savoir-faire locaux dès le plus jeune âge

Sensibiliser les plus jeunes aux richesses artisanales et agricoles de notre territoire, c'est l'un des objectifs des animations organisées par la Communauté de Communes en collaboration avec les instituteurs volontaires. Cette année, les élèves de maternelle et de primaire des écoles Saint-Martin et République à Saint-Rémy-de-Provence, ainsi que de Fontvieille et du Paradou, ont eu l'opportunité de rencontrer des artisans et producteurs passionnés.

Souffleurs de verre, oléiculteurs, agriculteurs... Ces professionnels ont partagé leur savoir-faire à travers des démonstrations et des échanges enrichissants. Parmi eux, Hélène et Alban Gaillard, souffleurs de verre à Saint-Rémy-de-Provence, Patrick Monnier du Mas de l'Ange et Mireille Thieuloy du Moulin du Mas de Daudet, à Fontvieille, ont su transmettre aux enfants la passion de leur métier.

Une initiative qui permettra peut-être d'éveiller des vocations ou de renforcer le lien entre générations autour du patrimoine des Alpilles.



Animation avec Hélène Gaillard à l'école du Paradou,
le 24 mai 2024





ZA Les Grandes Terres à Eygalières

LE FONCIER ÉCONOMIQUE :

Enjeux et solutions
face aux défis actuels

L'adoption du bail à construction

Le foncier économique des Alpilles est soumis à des tensions croissantes entre la nécessité de préserver les terres et la volonté de soutenir le développement des entreprises. Dans ce contexte, la Communauté de communes cherche à répondre à la fois à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) et aux besoins des entreprises en termes de terrains. Actuellement, l'inventaire des zones d'activité montre une forte limitation du foncier disponible, avec seulement 2,5 hectares de terres économiques cessibles. Pour y répondre, les élus ont opté pour l'utilisation du bail à construction, un contrat de location longue durée entre la collectivité et l'entreprise. Ce système permet aux entreprises de construire sans acheter le terrain, et à la collectivité de conserver la propriété du foncier. À la fin du bail, les bâtiments et le terrain reviennent à l'intercommunalité, qui peut ainsi maintenir l'activité économique. ■

*Dans ce
contexte, la
Communauté
de communes
cherche à
répondre à la
fois à l'objectif
de zéro
artificialisation
nette (ZAN)*



CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

Achat et vente de terrains dans les ZA

Pour les entreprises, la construction d'un bâtiment permet de développer leur activité sur le territoire prisé des Alpilles, à un tarif attractif et amortissable, favorisant leur croissance.

Le locataire s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et les conserver en bon état d'entretien. Pendant toute la durée du bail, le locataire a la possibilité de vendre son entreprise ou de louer son bâtiment librement ; cependant, une activité économique doit nécessairement utiliser le bâti, ce qui assure que les zones d'activités soient exploitées conformément à leur vocation économique et ne soient transformées en zones d'habitations.

Ce mécanisme permet de freiner les propriétaires qui imposent des prix de location ou de vente, déconnectés du prix du marché tout en profitant de l'inflation immobilière. Le bail à construction permet de s'assurer du maintien de la qualité du projet immobilier et de sa vocation économique dans le temps. Il s'agit de s'assurer de l'accessibilité au foncier économique pour les entreprises d'aujourd'hui et celles de demain.

QUELQUES EXPLICATIONS

Le ZAN

En France métropolitaine, près de 10% des sols (5 millions d'hectares) sont aujourd'hui artificialisés.

Cette surface a augmenté de 70% depuis les années 1980, alors que dans le même temps la population a cru de « seulement » 19% (Source : France Stratégie)

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience de 2021, la France s'est fixée pour objectif d'atteindre, d'ici 2050, le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). En d'autres termes, il s'agit de réduire l'artificialisation des sols de la bétonisation pour protéger les espaces naturels et agricoles. Une proposition de loi pour remplacer le terme de ZAN par celui de « Trace » : Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus locaux" (Trace) est en cours d'examen (à date de parution de ce Mag').

*Réduire l'artificialisation
des sols de la bétonisation
pour protéger les espaces
naturels et agricoles*





TRAVAUX

Place du Général-de-Gaulle

Une concertation habitants, visiteurs et commerçants

Conformément aux différentes rénovations des infrastructures de la commune et pour prolonger sa volonté de consultation, la municipalité de Saint-Rémy-de-Provence, en association avec la Communauté de communes, lance une enquête grand public visant à documenter les habitudes des usagers de la Place et à mieux évaluer leurs attentes. Jusqu'à fin mai 2025, ils peuvent répondre à un questionnaire sur le site internet de la ville. Dans le même temps, la manager de commerce de la Communauté de communes Audrey PIERAS, échangera de vive voix avec les commerçants en les rencontrant individuellement pour mieux comprendre leurs problématiques particulières. ■



Audrey PIERAS

MANAGER DE COMMERCE

La chef d'orchestre du dynamisme commercial

Audrey Pieras est la manager de commerce de la Communauté de communes depuis septembre 2023. Son activité consiste notamment à élaborer une stratégie de redynamisation du commerce de proximité dans le but d'améliorer l'attractivité des communes du territoire en accompagnant les commerçants et les porteurs de projets (recherches immobilières, animations commerciales, formations, communication...).

Parallèlement à cette activité, elle est en charge du projet « À la rencontre des savoir-faire des Alpilles » qui regroupe un collectif dynamique d'artisans et d'entreprises des Alpilles autour du développement de leur activité de tourisme de savoir-faire. (voir page précédente)



L'ensemble des chefs d'entreprise interviewé par Soleil FM dans le cadre d'une opération de présentation des services de la Bergerie en présence d'Yves Faverjon, vice-président délégué à l'économie de la Communauté de communes (au centre) et du service économie.

La Bergerie

L'incubateur d'entreprises qui fait décoller les jeunes pousses !

La Pépinière-Incubateur d'entreprises La Bergerie attaque en 2025 sa quatrième année d'existence, à Fontvieille. Le bilan est très satisfaisant puisqu'elle remplit parfaitement son cahier des charges : accompagner les créateurs d'entreprise dans un lieu accueillant, inspirant et dynamique. Depuis son ouverture, elle a épaulé une trentaine d'entreprises pour une présence moyenne de 16 mois. Depuis septembre 2024, Alexandre GEORGE a pris ses fonctions d'animateur-chaperon de ces jeunes pousses. L'accompagnement au quotidien est complété, pour cette année 2025, par

des ateliers communication et intelligence artificielle, ouverts à tous les entrepreneurs. Les bureaux et open-space de la Pépinière sont occupés, la

Un lieu accueillant, inspirant et dynamique

plupart du temps, à 100%, mais n'hésitez pas à déposer votre candidature pour pouvoir, vous aussi, profiter de ce lieu hors norme ! D'autre part, La Bergerie propose, la location d'espaces pour accueillir vos événements professionnels (colloques, réunions...), que ce soit en journée ou en soirée. ■



Alexandre GEORGE

RENSEIGNEMENTS
economie@ccvba.fr

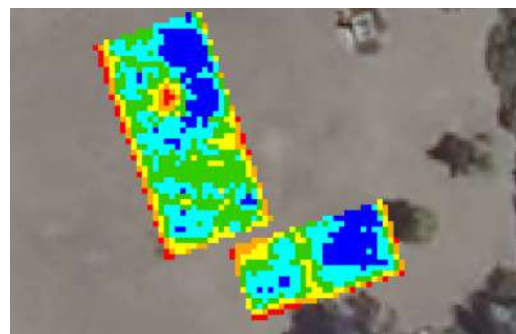


Réunion d'information sur les résultats de la thermographie, le 24 mars 2025, au Paradou

ÉNERGIE

Rénovation de l'habitat

La Communauté de communes intensifie ses efforts



Thermographie aérienne d'une habitation

L'engagement pour les économies d'énergie a été initié en mai 2022, avec la création du Bureau de l'Énergie. Ce Bureau a pour vocation de conseiller les habitants et entreprises du territoire dans leur parcours de rénovation. Ils peuvent ainsi bénéficier de conseils personnalisés sur l'énergie : baisser sa consommation ou changer son mode de chauffage, isoler son logement, installer des panneaux solaires mais aussi réduire sa consommation d'eau. Il accompagne également les professionnels et les particuliers dans leur parcours de demandes d'aides.

Le Bureau de l'Énergie devient le Bureau France Rénov'

Pour 2025, les missions de ce Bureau se poursuivent et s'enrichissent grâce à une convention signée avec l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône. Depuis le 1^{er} janvier, le Bureau Info Énergie s'enrichit de la thématique de l'autonomie de la personne et accessibilité grâce au « pacte territorial France Rénov' ».





La thermographie aérienne

La Communauté de communes a commandé un diagnostic thermique afin de déceler les fuites de chaleur des toitures. Un avion bimoteur équipé de capteurs infrarouges a survolé l'ensemble des bâtiments publics et privés. Après Saint-Rémy-de-Provence, Eygalières, Mas-Blanc et Saint-Étienne-du-Grès, l'hiver 2023, l'avion a survolé les communes de Fontvieille, Mouriès, Maussane-les-Alpilles, Paradou, Les Baux et Aureille en janvier 2025. Cet avion de la compagnie Action Air Environnement, capte les déperditions thermiques des toitures. Une réunion d'information s'est tenue le lundi 24 mars 2025, au Paradou, afin de présenter les résultats. Ils ne sont volontairement pas mis en ligne en accès libre afin d'éviter les démarchages commerciaux abusifs. Pour connaître les détails de la thermographie de votre habitation et avoir quelques explications, il suffit de contacter le Bureau Info Energie avec les infos suivantes : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et justificatif de domicile via info.energie@ccvba.fr ou sur le site internet de la Communauté de communes « Demander une photo de thermographie ».

La thermographie aérienne a été réalisée par la compagnie Action Air Environnement grâce à l'aide financière européenne du programme Leader (porté par le PETR du Pays d'Arles). ■



PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Eugénie Tsoussis est en alternance à la Communauté de communes depuis septembre 2024. Élève en cinquième année à l'école d'ingénieurs Isara à Lyon, elle travaille sur le plan intercommunal de sauvegarde. Ce document imposé par la loi Matras du 25 novembre 2021 aux intercommunalités, aussi appelé PICS, est un document de gestion de crise utile en cas de risque majeur comme les feux de forêt ou les inondations.

Il organise les actions de la Communauté de communes en cas de crise, dans le but de maintenir ou de rétablir ses activités prioritaires comme l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées ou la collecte des déchets.

Cet outil peut aussi permettre de faciliter la coopération et la solidarité entre les communes, dans le cas où les moyens de l'une d'entre elles ne suffiraient pas à contenir les conséquences de la crise.



Découverte des pistes cyclables du territoire

Vers une mobilité plus douce

La Communauté de communes accélère le changement

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de communes a acquis la compétence « Mobilité » sur son territoire. Dans ce cadre, elle a élaboré un schéma directeur cyclable, adopté en décembre 2024 par le Conseil Communautaire, pour encourager la pratique du vélo dans les dix communes du territoire mais aussi expérimenter des modes de transports alternatifs : une navette intercommunale, du covoiturage ou du transport solidaire.



Une expérimentation sur le terrain

Parmi les solutions envisagées, une navette intercommunale reliant le nord au sud du territoire sera étudiée en complément de l'offre régionale Zou. Une étude démarrera cette année 2025. Une plateforme solidaire de transport à la demande sera mise en place à titre expérimental afin de faciliter la mise en relation entre covoitureurs volontaires et personnes isolées ou non véhiculées. Chaque trajet effectué donnera lieu à une rémunération pour le conducteur, favorisant ainsi l'entraide et la mobilité pour tous.

Par ailleurs, un dispositif de gratification du covoiturage sera déployé. Il permettrait aux habitants et aux travailleurs du territoire d'opter pour le covoiturage dans leurs trajets domicile-travail grâce à une application dédiée.

Une plateforme solidaire de transport à la demande sera mise en place à titre expérimental afin de faciliter la mise en relation entre covoitureurs volontaires et personnes isolées ou non véhiculées.

Pour encourager l'usage du vélo, l'installation de stationnements sécurisés, tels que des arceaux et des box vélo, va être envisagée. Des services dédiés, comme des stations de gonflage et de réparation, seront également proposés afin de faciliter l'entretien des vélos. Des animations visant à sensibiliser le grand public à la pratique cyclable seront organisées. Enfin, une signalétique spécifique permettra aux usagers de mieux se repérer sur le territoire.

Un schéma directeur cyclable, pourquoi ?

Il s'agit d'une feuille de route composée d'un plan d'action qui sera mis en œuvre par la collectivité et les communes. Il a été planifié pour une durée de 10 ans renouvelable (2025-2035). Le schéma cyclable a pour objectif de développer et renforcer les déplacements du quotidien à vélo (domicile/travail-étude, loisirs, achats...) mais aussi cyclo touristiques et cyclo loisirs/sportif.

Une enquête grand public

Une enquête grand public menée en avril-mai 2024 a recueilli plus de 400 réponses (*voir page suivante*). La population y exprime une forte attente et une réelle motivation pour développer les déplacements à vélo au quotidien sur le territoire.

Actuellement, seulement 5 % des trajets liés au travail, aux loisirs ou aux achats sont effectués à vélo (*source: enquête Mobilité AUPA, 2021*).

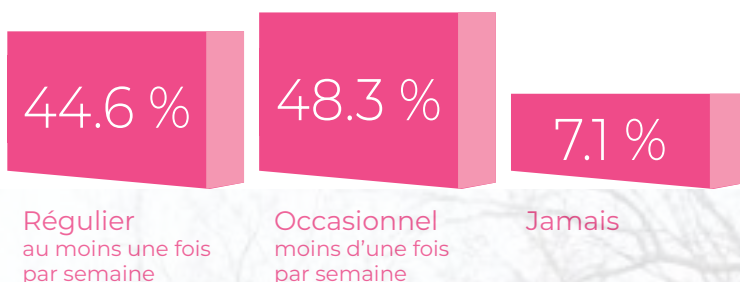
Quelles actions ce schéma cyclable contient-il ?

Il est préconisé de mettre en place, pour les années à venir, des aménagements cyclables afin de sécuriser les liaisons à l'intérieur des communes du territoire, entre elles et vers Terre de Provence Agglomération et la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. ■

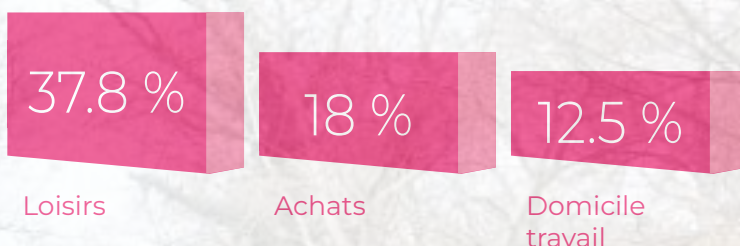
Profil type du répondant

Actif quarantaine d'année, utilisant environ 1 fois par semaine son vélo pour ses déplacements du quotidien.

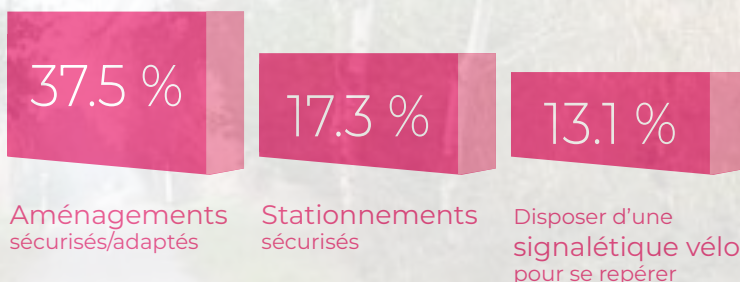
FRÉQUENCE D'UTILISATION



MOTIF DE DÉPLACEMENT



LEVIERS À DÉVELOPPER



INTERVIEW

Jean MANGION, Vice-président, délégué à la mobilité



► **Quelles sont les solutions de mobilités existantes sur le territoire ? Celles-ci répondent-elles aux besoins des habitants et travailleurs du territoire ?**

Il y a bien-sûr les lignes Zou. La Région a également équipé la ligne 707 reliant Avignon à Saint-Rémy de porte-vélos mais ce dispositif est peu connu. Il existe aussi de nombreux aménagements cyclables comme la Méditerranée à vélo (EV08) reliant Saint-Etienne du Grès à Mollégès Gare. Cependant ces voies cyclables ne sont pas reliées entre elles à cause de contraintes naturelles ou artificielles. Le schéma directeur cyclable va nous permettre de travailler sur ces faiblesses. Les citoyens et les acteurs locaux sont demandeurs et motivés. Il faut profiter de cette dynamique !

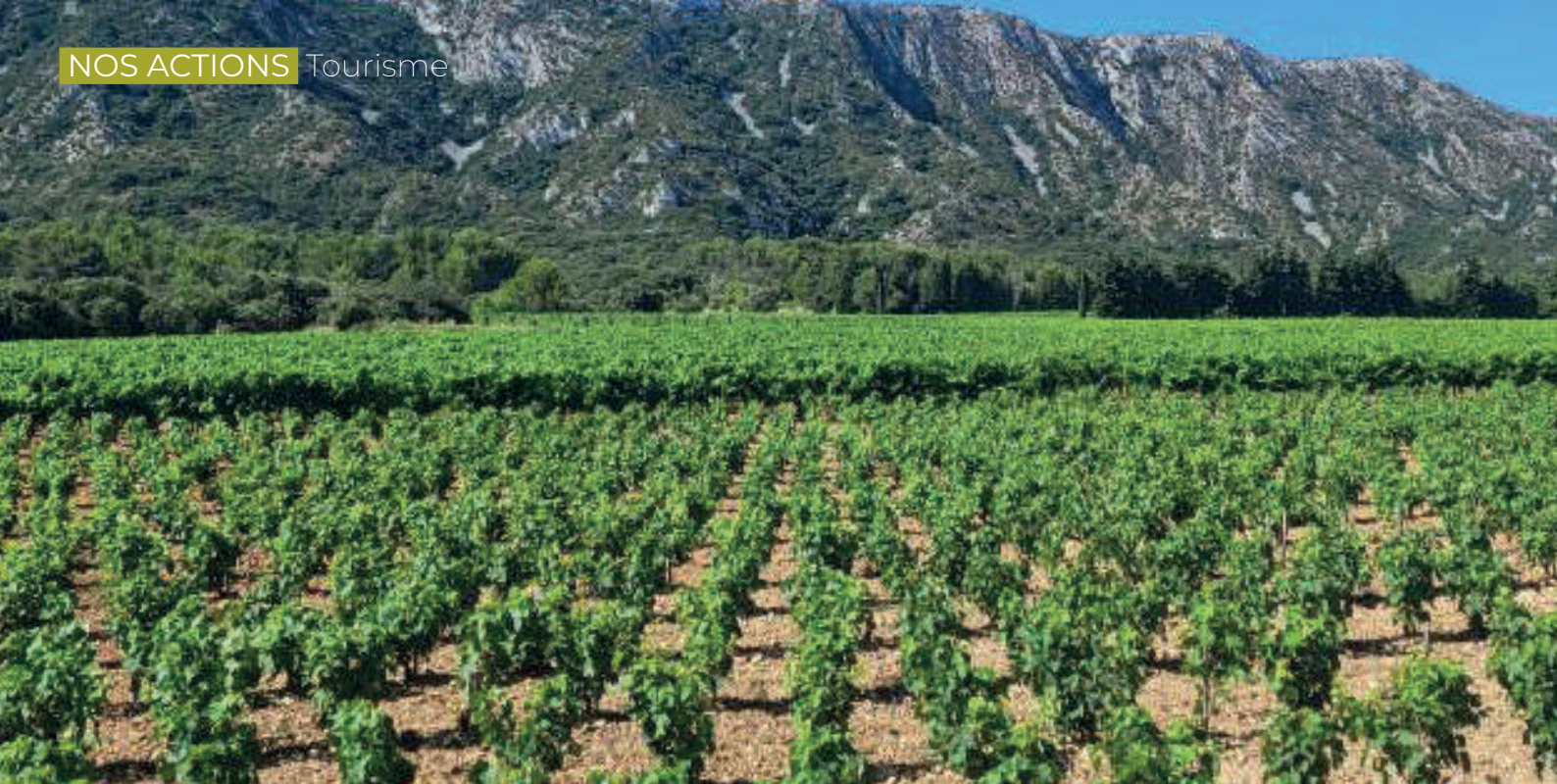
► **Pensez-vous que nous pourrions, à terme, remplacer l'« autosolisme » par des modes de déplacement plus durables sur le territoire ?**

Je suis très optimiste. Le covoiturage rentre progressivement dans les mœurs. Par souci économique mais aussi écologique. Nous allons l'encourager davantage. Le transport solidaire est également une excellente manière de penser nos trajets. La navette intercommunale nord-sud serait un formidable moyen de déplacement pour toutes les tranches d'âge.

Et puis je suis moi-même un grand amateur de vélo et je constate que je ne suis pas le seul. Nous avons également de nombreux professionnels du vélo déjà implantés. Cela veut bien dire qu'il y a de l'offre et de la demande.

Le coup de pouce initié par la Communauté de communes permettra, je l'espère, de déployer de nouvelles habitudes de mobilités.





TOURISME

Une fréquentation touristique en forte hausse en 2024



L'année 2024 marque une nette progression de la fréquentation touristique des Alpilles. Dès le mois de mars, le nombre de visiteurs a connu une hausse significative, avec en moyenne 1000 visiteurs supplémentaires chaque mois à Saint-Rémy-de-Provence. Cette tendance positive s'est également confirmée dans l'ensemble des bureaux d'information touristiques.

Toutefois, le début de l'été, coïncidant avec la période des Jeux Olympiques, a été particulièrement calme jusqu'au 22 juillet. Fait inédit cette année, le mois de septembre a enregistré un flux de visiteurs supérieur à celui de juillet, inversant ainsi les tendances habituelles. Ce phénomène

résulte probablement d'une stratégie de développement touristique visant à étendre la saison, avec un accent particulier sur les périodes traditionnellement plus calmes, de la promotion du territoire à l'international et du renforcement du service commercial dédié aux groupes.

Un retour aux chiffres de 2019

L'analyse des chiffres révèle que les Français constituent la majorité des visiteurs, avec une forte représentation des habitants de notre Région. Du côté des visiteurs étrangers, trois nationalités se distinguent : les Belges, les Allemands et les Néerlandais,



Lancement de la saison 2025 le 3 avril, en présence des équipes du tourisme, des partenaires et de Yves Faverjon, vice-président délégué à l'économie et au tourisme



qui figurent parmi les plus nombreux à découvrir notre territoire. Globalement, la fréquentation touristique en 2024 est nettement plus importante qu'en 2023. Les chiffres s'approchent même de ceux de 2019, une année de référence marquée par un afflux exceptionnel de visiteurs.

Un réseau d'accueil touristique en expansion

Pour mieux accompagner cette dynamique touristique, le territoire dispose désormais de quatre accueils touristiques : Saint-Rémy-de-Provence, Fontvieille, Mouriès et le dernier né Eygalières, ouvert depuis mi-juin 2023. ■



Le discours des vœux 2025 du président Hervé CHÉRUBINI

L'équipe

L'équipe de la Communauté de communes est composée de 160 personnes dont un tiers de droit privé pour l'eau, l'assainissement et le tourisme. Tous les services sont assurés en direct (une seule délégation de service public en cours avec l'eau à Fontvieille). Les fonctions support (ressources humaines, finances, juridique, achat, secrétariat général, informatique, recherche de financements et aménagement) sont centralisées pour tous les services et tous les budgets. Je veux ici

Un travail collectif et transversal

les remercier : on parle peu de ces métiers qui pourtant sont le rouage essentiel pour que les dossiers opérationnels soient menés à bien. Sans eux, rien ne se ferait ! Tous les dossiers mentionnés ci-après résultent d'un travail collectif et transversal, souvent invisible au public, mais bien réel pour les services opérationnels qui mènent les projets ainsi que pour les fonctions dites administratives. À la Communauté de communes, ces dernières ne relèvent pas de la simple bureaucratie, mais sont véritablement au service des projets. Pour anticiper l'essor de l'Intelligence Artificielle, les besoins liés à la transition écologique ou encore les enjeux liés à la pyramide des âges, le service a intégré, depuis le 1^{er} janvier, un poste de chargée de recrutement et de formation.

Des services mutualisés

La Communauté de communes met en place des services mutualisés avec les communes. Un pôle numérique a été créé au 1^{er} janvier 2024 avec une délégation à la protection des données (DPO) pour toutes les communes, un service informatique et un Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé à la carte.

La police municipale mutualisée est au service des maires, sept communes étant sous convention et six maires faisant appel à ses services pour les infractions à l'urbanisme.

Pour le service des autorisations du droit des sols, quatre communes utilisent le service commun depuis le 1^{er} juillet dernier : Aureille, Fontvieille, Mas-Blanc et Paradou, les six autres demandant parfois un secours ponctuel en cas d'absence de leur agent instructeur. Afin de prendre en compte le transfert de compétence de la publicité intervenu le 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi Climat et Résilience, il appartient désormais aux communes d'instruire les dossiers d'enseignes, pré-enseignes et publicité, lesquels étaient gérés jusqu'alors par les services de l'Etat. Le service commun ADS de la Communauté de communes a la possibilité d'instruire, pour les communes le souhaitant, ces dossiers. Le service a également mis en place un groupe de travail commun à tous les instructeurs, communaux et intercommunaux.

Le service juridique et le service finances ont été particulièrement sollicités en 2024 pour



Les élus étaient réunis lors des vœux du président, le 18 janvier 2025, au siège de la Communauté de communes

de nombreuses interventions de secours ou d'ingénierie pour soutenir les communes : pour assumer des clôtures budgétaires ou l'élaboration de budgets ou tout simplement pallier le manque de personnel pour la gestion comptable quotidienne.

Nos finances

Concernant nos finances, 32,3 millions ont été réalisés en 2024 dont 8,9 millions d'investissements.

Les taux d'imposition restent inchangés mais des nouveautés ont été mises en place en 2025 pour plus d'équité. Une nouvelle tarification de l'eau plus progressive préserve les ménages (150m³ équivalent à la consommation d'un foyer de cinq personnes), mais une forte hausse au-dessus a été instaurée. La redevance spéciale pour les déchets des professionnels a été mise en place. Initiée en 2022, cette réforme vise à se conformer à la réglementation et à ne pas faire peser sur les ménages le coût des déchets des professionnels.

L'importante recette de la taxe de séjour, s'élevant à 1,20 million d'euros en 2024, témoigne de l'attractivité du territoire et, s'il en était encore besoin, de son rôle essentiel dans notre économie.

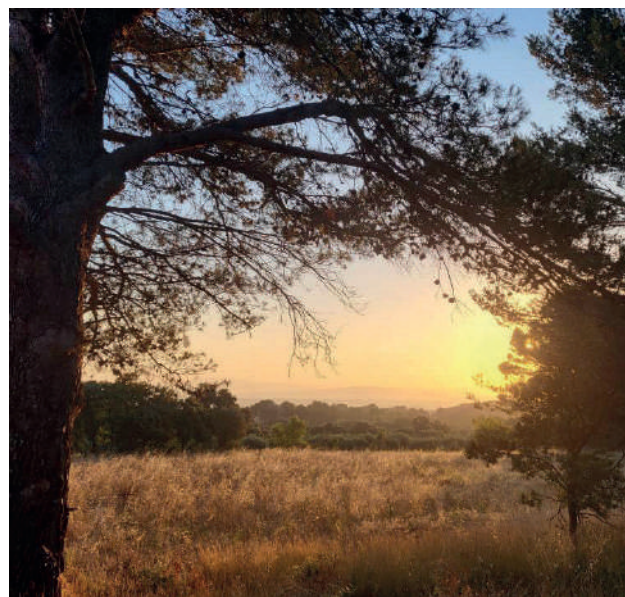
Cependant, en 2024, des pertes de recettes ont été constatées : l'État a supprimé deux taxes (la taxe d'habitation pour les ménages et la CVAE pour les entreprises) et a instauré un reversement d'une fraction de la TVA pour compenser cette suppression de leviers fiscaux. Résultat : une baisse de 340 000 euros en 2024.

En 2025, avec une nouvelle baisse de la compensation de la TVA, tandis que les

dépenses continuent d'augmenter, notamment avec la hausse progressive des cotisations retraite (+3 % sur 4 ans, soit plus de 80 000 euros supplémentaires par an). Parallèlement, la recherche de subventions devient de plus en plus difficile, malgré le travail important de notre chargée de financements. Cette situation s'explique par la réduction du Fonds vert de l'État, la baisse des subventions de l'Agence de l'eau, malgré l'augmentation des redevances, ainsi que par les contraintes budgétaires visant à réduire le déficit de l'État, du département et de la région, qui impacteront probablement les communes et les intercommunalités.

Le taux d'investissement reste élevé et le soutien aux communes se renforce

Malgré ces contraintes, le taux d'investissement reste élevé et le soutien aux communes se renforce. Un quart des dépenses de fonctionnement leur est reversé, et une



enveloppe de fonds de concours de 1,5 million d'euros a été créée pour la période 2024-2026 afin de subventionner leurs investissements.

La compétence déchets

La compétence déchets est celle qui mobilise le plus de personnel et le plus de dépenses (plus de 11 millions sur 2024). Nous avons clôturé l'opération financière et opérationnelle avec l'Europe : LIFE WASTE DÉCHETS (2018-2024). Au total, 16 actions ont été mises en place, représentant environ 1 604 526 € de dépenses, sur un montant subventionnable de 1 655 800 €, soit un taux de réalisation de 99 %. Ces actions ont constitué l'essentiel de la feuille de route de la Direction Déchets, issue de l'étude d'optimisation réalisée en 2018 après la prise de compétence Collecte. Elles ont concerné aussi bien les infrastructures, les études, les équipements, la communication et la sensibilisation, que le financement du service.

La création d'une commission consultative déchets avec 24 actions dont près de 20 sont engagées

Nous avons poursuivi en 2024 le plan local de prévention des déchets par la création d'une commission consultative déchets avec 24 actions inscrites dont près de 20 sont engagées : le tri et le compostage dans les cimetières, l'installation de sept sites de compostage collectifs et cinq autres en projet, l'équipement de 3000 foyers de composteurs individuels, la labélisation des crèches volontaires, un espace point de réemploi et des nouvelles filières

de tri en déchèteries (article sports et loisirs et de bricolages..). Le nouveau règlement intérieur des déchèteries a été appliqué avec des cartes d'accès informatisées. Des travaux d'envergure ont été réalisés pour le quai de transfert des déchets et le centre technique Nord Alpilles. Nous mettons en place, sur deux ans, avec les communes, des colonnes enterrées dans les centres-villages. L'étude de la maîtrise d'œuvre pour la requalification de la déchèterie de Saint-Rémy-de-Provence, pour des travaux prévus en 2026, a été lancée. La sortie de la Communauté de communes auprès du syndicat de traitement déchets Sud Rhône Environnement a été validée et cette nouvelle compétence a été prise au 1^{er} janvier 2025 après trois ans de démarches.

Cette transition implique le lancement des marchés de transport et de traitement des déchets, ainsi que la préparation des contrats de reprise et de recyclage, sources de recettes et de soutiens pour la collectivité. Au total, près de 27 contrats seront nécessaires pour assurer la gestion des déchets en dehors de la régie. La Communauté de communes est devenue actionnaire de la Société Publique Locale Tri Rhodanien et a lancé, en partenariat, un marché global à performance visant à sélectionner une entreprise chargée de concevoir, réaliser et exploiter le futur nouveau centre de tri des emballages.

Notre intercommunalité participe à une étude stratégique de la gestion des déchets avec les collectivités du Vaucluse et du Pays d'Arles, via la création d'un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) de 10 collectivités pour l'accueil sur l'Unité de Valorisation énergétique (UVE) des ordures ménagères résiduelles (OMR).

En 2023, la production de déchets ménagers et assimilés, incluant la collecte et les apports en déchèterie, s'est élevée à 843 kg par



habitant. Cette tendance devrait se maintenir en 2024, avec une estimation de 850 kg par habitant. Depuis 2015, des efforts significatifs ont permis une réduction globale de 9 %, notamment grâce à une baisse marquée des ordures ménagères résiduelles (OMR) de 20 %. Parallèlement, le tri des emballages a connu une progression remarquable de 60 %, illustrant une prise de conscience et une amélioration des pratiques de tri.

Passer sous la barre des 800 Kg de déchets par habitant

Poursuivons cette dynamique pour atteindre les objectifs fixés par le plan régional à horizon 2025, avec un cap ambitieux : passer sous la barre des 800 kg par habitant. Pour atteindre nos objectifs de réduction des déchets, il est essentiel d'accompagner des changements durables et d'améliorer la gestion des déchets, notamment auprès des gros producteurs, y compris nos administrations. Cela passe par plusieurs actions concrètes.

- Le développement du tri des biodéchets et leur retour au sol, grâce au compostage et à des filières adaptées, contribue à réduire la part des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

- Par ailleurs, la promotion du don en déchèteries ou via d'autres structures solidaires permettrait d'allonger la durée de vie des objets et de limiter le gaspillage. Il est également essentiel d'explorer de nouvelles filières de tri et de recyclage en poursuivant une réflexion stratégique sur l'optimisation des ressources.

- Enfin, l'investissement dans des équipements de proximité faciliterait une gestion plus efficace des déchets, en offrant des solutions adaptées

aux besoins des habitants et des professionnels. En renforçant ces actions, nous pourrions collectivement avancer vers une gestion plus responsable et durable des déchets.

L'eau, l'assainissement et le pluvial

Pour les services de l'eau, l'assainissement et le pluvial, la Communauté de communes a dépensé 11 millions d'euros en 2024. Parmi les investissements les plus emblématiques, le Schéma Directeur Eau Potable a été adopté après trois ans d'études.

Au-delà de son aspect réglementaire, le schéma directeur offre de nombreux avantages pour la gestion des réseaux d'eau potable. Il permet d'analyser l'état actuel du patrimoine, d'évaluer son évolution et de définir les actions nécessaires pour le préserver, le rénover et l'optimiser.

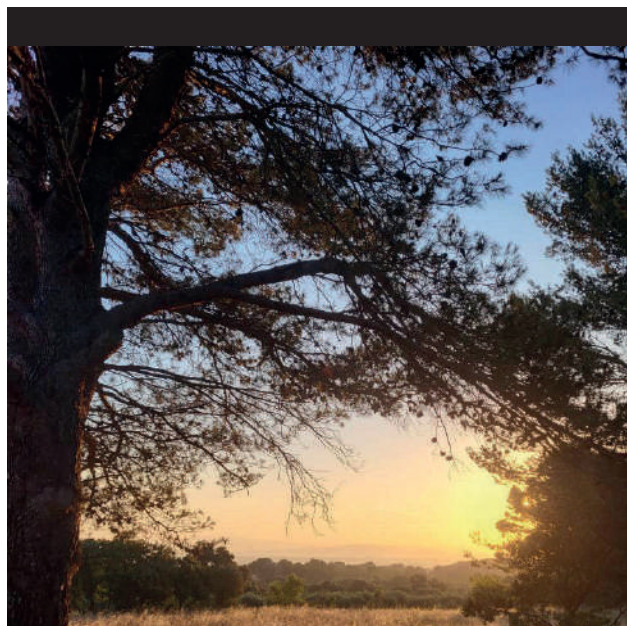
Garantir en permanence la distribution d'une eau en quantité et qualité

Sa réalisation constitue également une opportunité clé pour faire le point sur les exigences réglementaires, techniques et budgétaires liées à l'approvisionnement en eau potable d'une collectivité avec ces questions essentielles : Quels sont les besoins actuels ? Comment mieux connaître le réseau pour réduire les coûts d'entretien ? Comment garantir l'approvisionnement des habitants tout en limitant au maximum les fuites et les pertes ? Autant de questions auxquelles cet outil de gestion apporte des réponses.



Grâce à ce schéma, une programmation annuelle des travaux a été établie pour les prochaines années, avec un montant estimé à 35 millions d'euros. L'adoption du Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est rendu obligatoire par la directive européenne eau potable. Le PGSSE est basé sur une démarche qualité avec pour objectif d'élaborer une stratégie générale d'évaluation et de gestion préventive des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au robinet du consommateur. Il vise à garantir en permanence la distribution d'une eau en quantité et qualité. La Communauté de communes a également obtenu, en 2024, l'arrêté préfectoral d'expérimentation de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) à des fins d'irrigation des oliviers et amandiers dans la plaine d'Entreconque aux Baux de Provence.

Des travaux de requalification ou d'extension des réseaux d'eau ont été réalisés dans les communes d'Aureille, Saint-Rémy, Saint-Étienne du Grès, Fontvieille, Mouriès, Maussane-les-Alpilles et Le Paradou.



Pour 2025, la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Maussane/Baux/Paradou) sera créée. L'extension de la STEP de Saint-Étienne du Grès sera également réalisée. De nouveaux forages seront construits sur Eygalières et Saint-Étienne du Grès (pour Mas Blanc, Saint-Étienne du Grès et Saint-Rémy). La REUT urbaine sera mise en place après études d'une ressource alternative sur la STEP de Saint-Rémy pour les usages de voirie, espaces verts pour les communes du Nord. Enfin, des travaux réguliers de requalification des réseaux d'eau sont réalisés sur les communes pour maintenir les rendements et rechercher les fuites.

Les services techniques

Les services techniques (entretien des bâtiments, des déchèteries, des zones d'activité ; Suivi des travaux ; GEMAPI ; Informatique ; Energie) ont œuvré en 2024 avec l'entretien courant et maintenance de tous les bâtiments et des infrastructures communautaires. Ils ont suivi les travaux du quai de transfert des déchets, des travaux de rénovation énergétique du centre technique Sud Alpilles et des bureaux d'Information touristique rénovés de Mouriès et Fontvieille mais aussi de l'extension de l'accueil du siège. Par ailleurs, dans les zones humides du lac du Barreau, des nichoirs ont été implantés.

Des partenariats pour des kits solaires portatifs destinés aux habitants ont été mis en place, ainsi que l'accueil des habitants et des entreprises au bureau de l'énergie. Des sensibilisations à la transition écologique sont également proposées, notamment à travers les fresques du climat ouvertes à tous. 2025 marque la fin de la thermographie aérienne (le dernier vol a été effectué début janvier). La cartographie de tous les villages est disponible via le Bureau Info Énergie.



Un diagnostic patrimonial d'auto-consommation collective

Un diagnostic patrimonial d'auto-consommation collective sera réalisé. Il vise à produire de l'électricité pour alimenter directement nos sites situés à proximité du lieu de production. L'objectif est de réduire notre facture énergétique, notamment pour l'eau et l'assainissement, tout en augmentant notre capacité de production d'énergie renouvelable.

Le plan intercommunal de sauvegarde sera élaboré. Le bureau communautaire, compte tenu de la prégnance des risques sur notre territoire a souhaité anticiper l'échéance légale de novembre 2026. Le PICS comprend une mise en commun de l'analyse des risques identifiés et du recensement des enjeux de chaque commune membre ; la mise à disposition des moyens intercommunaux ; la mutualisation des moyens communaux ; la continuité des compétences intercommunales (ex : eau potable, assainissement, déchets, informatique...). L'étude de faisabilité d'un éventuel transfert des équipements aquatiques à la Communauté de communes est poursuivie.

Le service aménagement

Le service aménagement a réalisé un inventaire des zones d'activités (ZA) afin d'améliorer la connaissance du foncier économique du territoire et de son occupation. Cet état des lieux, obligatoire de par la loi, vise à recenser, d'une part, les terrains et locaux inoccupés, obsolètes ou dégradés pouvant faire l'objet de projets de requalification ou de remise en activité, et d'autre part, les réserves foncières potentielles disponibles pour le développement de nouveaux projets. Le service réalise aussi

des acquisitions et des préemptions en ZA.

Dans le cadre de la compétence mobilités, le schéma directeur cyclable a été adopté en 2024. En 2025, la création d'une navette intercommunale reliant le nord et le sud sera à l'étude ; une plateforme de transport à la demande solidaire pour les personnes non véhiculées sera mise en place de façon expérimentale de même qu'un dispositif de gratification du covoiturage ; des jalonnements et des signalétiques vélos seront déployés progressivement, ainsi que de nouveaux stationnements et équipements d'autoréparation ; des animations et des ateliers vélos pour les scolaires, les seniors ou pour apprendre à pédaler seront mis en place.

Pour 2025, une convention « Pacte territorial France Rénov » a été signée afin d'étoffer les missions du Bureau de l'Energie pour en faire un guichet unique de la rénovation de l'habitat en charge de l'ensemble des thématiques : énergie, autonomie de la personne, habitat indigne et copropriétés. Parallèlement, sera lancée une étude qui permettra de dresser un état des lieux du logement privé sur le territoire et d'en tirer les enjeux, ainsi que de chiffrer le niveau d'aides financières à mettre en place pour répondre aux problématiques rencontrés dans l'habitat privé.

Le service économie

Pour le service économie, le passage au bail à construction a été voté à l'unanimité pour l'ensemble des terrains de la Communauté de communes en avril 2024 : il n'y aura plus de vente de terrains afin de garder la maîtrise du foncier économique et respecter les principes de sobriété et le ZAN (zéro artificialisation nette) et éviter le grignotage des terres agricoles. ►

Préserver le foncier

Cette décision préserve le foncier tout en confortant l'économie. La première vague de commercialisation sera lancée courant 2025.

Un financement LEADER avec 77 146,45 € d'aide publique (Région Sud et Europe), pour développer le tourisme de savoir-faire a été obtenu. Il regroupe 54 entreprises des Alpilles. La prospection sera poursuivie en 2025. Une boutique éphémère a été ouverte dans un local vacant pendant quatre mois en centre-ville de Fontvieille. La première convention triennale avec la CMA PACA a été signée. Elle contribuera à diffuser les réussites du projet du savoir-faire à l'échelle régionale.

L'Intelligence Artificielle a été intégrée dans les outils promouvant le tourisme de savoir-faire, dans la continuité des formations aux entreprises du territoire les sensibilisant à l'émergence de l'IA à la Pépinière-incubateur d'entreprises La Bergerie. D'autres formations sur l'IA sont prévues tout au long de l'année 2025. De son côté, la Bergerie performe avec un taux d'occupation stable à 80 %, onze entreprises sont incubées actuellement avec certaines qui lèvent des fonds.

La Communauté de communes prépare déjà l'avenir avec des études pour la construction d'un parcours immobilier d'entreprises envisageant un atelier relais à Eygalières (2025) et d'autres perspectives à Aureille.

La filière amande se structure avec l'acquisition de la première casserole d'amandes des Alpilles par Lilamand, le maillon manquant pour connecter l'amont (l'agriculture) et l'aval (la transformation). Cette acquisition est soutenue financièrement par la Région et le Département (15 % chacun) grâce à l'intermédiaire de la

Communauté de communes.

Les centres-villes sont soutenus par la prospection active ainsi que la collaboration soutenue avec Initiative Pays d'Arles (40 projets de création/reprise soutenus pour 556 000 € de prêts d'honneur engagés) et la Chambre de commerce et d'industrie. Le service va également créer un guide d'accueil pour faciliter l'installation des commerces à Saint-Rémy (dans le cadre de « Petite ville de demain »).

Le bilan touristique

Le bilan touristique est bon. *Alpilles en Provence* compte 451 partenaires en 2024.

La fréquentation de l'Office de Tourisme intercommunal est en augmentation, sur les quatre bureaux = +21% (71 871 personnes accueillies en 2024 pour 59 350 en 2023) avec de très beaux mois de mai, juin, septembre et octobre, jusqu'au 11 novembre (+36% de fréquentation en octobre). Les mois de juillet et août restent stables. Une belle fréquentation a été constatée pendant les vacances de Noël (+14%). La plupart des sites touristiques est en progression. Alpilles en Provence est une agence de voyages pour les groupes depuis quatre ans. Pour 2024, 184 dossiers ont été traités avec 132 846€ de chiffres d'affaires (+10%). Deux événements organisés chaque année se développent : le marché des créateurs à Saint-Rémy les mardis d'été avec 11 dates et 646 emplacements vendus et la foire aux Santons mi-novembre à Fontvieille avec 73 emplacements vendus sur deux jours. 20 accueils presse et 70 accompagnements techniques ont été réalisés en 2024 et un compte Tiktok « Alpilles en Provence » a été ouvert pour capter une clientèle plus jeune.



Pour 2025, la promotion des marchés lointains est prévue avec les Etats-Unis et le Canada via des salons destinés aux Tours Opérateurs à l'échelle internationale. Le bureau de Saint-Rémy a été aménagé pour obtenir le label tourisme et handicap début 2026. L'Office s'engage dans la démarche qualité pour répondre au nouveau Label « Destination d'Excellence » et permettre aux communes du territoire de conserver leur classement en station classée (critères de développement durable, accessibilité, gestion des flux). Une audiodescription du centre historique de Saint-Rémy pour les mal-voyants a été réalisée.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le pôle accueil est rattaché à la Communication.

Un nouvel espace d'accueil a été inauguré début janvier 2025. Il a été créé pour mieux accueillir les usagers et libérer de l'espace pour les autres services qui ont pu être redéployés.

En 2024, le service a enregistré 26 600 prises en charge, dont 5 500 accueils physiques et plus de 21 000 accueils téléphoniques, sans compter les demandes via les démarches en ligne et les mails, c'est-à-dire presque une prise en charge par habitant !

Un gros travail a été fait pour un accueil inclusif de tous les publics : apprentissage de la langue des signes par les agents d'accueil, installation de matériel pour les malentendants et un site internet accessible aux personnes en situation de handicap.

Je félicite tous les services de la Communauté de communes pour le travail accompli en 2024 et je souhaite que l'année 2025 soit toujours le reflet de notre engagement et de notre dynamisme !



Depuis le 1er janvier 2025, notre équipe de l'accueil vous reçoit dans de nouveaux locaux, déménagés à l'avant du siège de la Communauté de communes.

Vous pouvez nous rendre visite pour toutes vos démarches :

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30,

au 23 avenue des Joncades basses,

ZA de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence.

Tél : 04 90 54 54 20

Nos services sont disponibles 24h/24 via les démarches en ligne de notre site internet



Suivez également toute notre actualité sur nos réseaux sociaux

@CCVBA13 : Facebook, Instagram, LinkedIn et YouTube.

